

Préparation aux Habitations électriques B0 / H0 / H0V (Agents de sécurité & SSIAP)

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module e-learning s'adresse exclusivement aux agents de sécurité et SSIAP1, effectuant des travaux d'ordre non électrique.

Prérequis

- Ordinateur / tablette / smartphone
- Navigateur Internet (Windows/Mac)
- Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

- Préparer aux habilitations B0 / H0 / H0V conformément à la norme NF C 18-510.
- Exécuter en sécurité des travaux d'ordre non électrique.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 2h30 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Solution e-learning adaptée aux agents de sécurité ou SSIAP devant effectuer des travaux d'ordre non électrique dans un environnement électrique.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

En mode «formation initiale : le stagiaire suit l'ensemble des chapitres et est évalué en fin de parcours. A l'issue de l'évaluation finale des connaissances du stagiaire, une attestation de suivi de parcours est délivrée.

En mode «recyclage» : des tests de positionnement permettent de fournir automatiquement le parcours adapté aux connaissances du stagiaire. La durée du recyclage varie selon le profil.

Partie 1 : Formation

Chapitre 1 - Contexte réglementaire et normatif
Chapitre 2 - Notions d'électricité
Chapitre 3 - Analyse des risques liés à l'électricité
Chapitre 4 - Opérations et niveaux d'habilitations
Chapitre 5 - Prévention des risques liés à l'électricité
Chapitre 6 - Incendie et accidents d'origine électrique

Partie 2 : Évaluation

A l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.